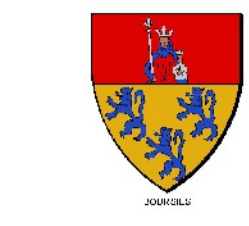


Commune de BOURSIES 59097

Carte Environnementale



Pour information



PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbaine

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 15/04/2016
Sources : Gestionnaires Srvitudes
(c) Cadastre / Pd - Dgfp
Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

LEGENDE

Contour de commune

Infrastructure

Route Départementale

Voie Bruyante -Secteur de Bruit

Patrimoine Naturel

Espace Boisé 2009 Source : Bd Forêt V2 - IGN/IFN

schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue

Réservoirs de biodiversité

Risques

Inventaire Cavité Souterraine Source : Sdics - Brgm

Patrimoine Paysager

Zone de développement éolien (ZDE) Source : Dreal

Inventaire Espace Boisé

Le référentiel géographique forestier de l'IGN est un outil de référence pour les professionnels de la filière bois et pour les acteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

La BD Forêt® est une base de données vecteur de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels. Elle est élaborée par photo-interprétation d'images en infrarouge : couleurs de la BD ORTHO®, la BD Forêt® est réalisée par emprises départementales sur le territoire métropolitain.

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

- les routes et rues écouant plus de 5000 véhicules par jour,

- les voies de chemin de fer suburbaines de plus de 50 trains par jour,

- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,

- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,

- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'urbanisme général).

Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB)

Outil d'aménagement du territoire, Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB) est un réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques.

Il vise à préserver les services rendus par la biodiversité, à enrayer sa perte en maintenant et restaurant ses capacités d'évolution et à la remettre en bon état des continuités écologiques.

Le SRCE-TVB vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité, afin de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...

Le terme « SRCE » est complété de « TVB » pour inscrire l'élaboration du Schéma en filiation des travaux Régionaux.

Le SRCE-TVB du Nord-Pas-de-Calais a été arrêté par le préfet de région le 16 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional le 4 juillet 2014

NOTA:

- Les réservoirs de biodiversité sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

- Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

- Les obstacles sont des freins à la fonctionnalité des continuités écologiques identifiées dans l'Atlas cartographique dans la cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état assignés aux éléments de la trame verte et bleue

